

Mesures liées au COVID-19 en vigueur :

De manière générale **les mesures de protection les plus importantes continuent d'être valables**, le respect des mesures de distance et d'hygiène ainsi que l'enregistrement et la traçabilité des "contacts étroits".

Plus concrètement, voici les directives à respecter :

Port du masque :

Le port du masque est obligatoire hormis pendant la pratique du tennis, dès l'entrée sur nos site même à l'extérieur (mesure valable dès 12 ans).

Hygiène des mains

Toutes les personnes présentes dans le club/centre se lavent ou se désinfectent régulièrement les mains.

Il faut continuer de renoncer à la traditionnelle poignée de main.

Distance sociale

Il doit y avoir une personne par 15 mètres carrés sur les installations et dans les locaux. Une distance de 2 mètres entre les personnes doit être garantie.

Il doit y avoir une distance de 2 mètres au minimum entre les bancs ou les chaises des joueurs.

Enregistrement et traçabilité (Contact Tracing)

Sur injonction des autorités sanitaires, nous devons pouvoir fournir la liste permettant le traçage des contacts.

Seules les personnes enregistrées dans le système de réservation peuvent

jouer sur le terrain. **Les invitations sont valables, pour autant que la personne invitant doit fournir avant l'heure de jeu** par email à fo@tcplo.ch le nom et coordonnées de la personne invitée.

Les doubles sont interdits.

Les vestiaires sont fermés.

Le responsable COVID-19 pour le club reste M.Francois Offner

Novembre 2020